

Séance du Mardi 13 Décembre 2022

DATE DE CONVOCATION :

29 Novembre 2022

DATE D’AFFICHAGE :

20 Décembre 2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 08

Votants : 09

L'an 2022, le mardi 13 Décembre à 18h30, le Comité Syndical du SIVU ANIM'6 ENFANCE JEUNESSE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Manuel Gautier.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Battais Jean-Pierre, Bossard Nelly (suppléante de Mr Fouchard Fabrice), Gautier Manuel, Garçon Isabelle, Josselin Aurélie, Stéphan Nadine, Vannier Michel, Veyre Christian.

ÉTAIENT ABSENTS EXCUSÉS : Mesdames et Messieurs Commeureuc Loïc, Coïc Gaëlle, Fouchard Fabrice, Lainé Soazig, Levrel Yann, Riou Fabienne, Thébault Stéphanie (donne pouvoir à Christian Veyre), Thomas Anne.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Isabelle Garçon à qui il est adjoint une auxiliaire Karine Clouard, directrice SIVU Anim'6

Ordre du jour

- Échanges avec l'association Familles Rurales Hédé-Tinténiac
- Signature de la Convention Territoriale Globale avec la CAF 35 (*reportée à janvier 2023*)
- Signature de la Convention de mise à disposition de l'espace jeunesse et prise en charge des fluides entre le SIVU Anim'6 et la commune de Tinténiac (*reportée à janvier 2023*)
- Renouvellement de la convention RGPD entre le SIVU Anim'6 et le CDG 35
- Demande de subvention de fonctionnement auprès du CD 35 au titre du volet 3/2023 Contrat de territoire-Du Bruit Dans La Cambrousse
- Demande de subvention de fonctionnement auprès du CD 35 au titre du volet 3/2023 Contrat de territoire-Semaine de l'enfance
- Présentation du bilan Semaine de l'Enfance 2022
- Présentation du site internet Anim'6.fr (*reportée*)
- Questions et informations diverses.

➤ **Ajout de délibération**

- Indemnité allocation forfaitaire télétravail

- En raison des conditions météorologiques, l'ordre du jour du Comité Syndical a été restreint et certaines délibérations reportées à janvier 2023.

I. Opérations préalables aux affaires inscrites à l'ordre du jour

- Désignation du secrétaire de séance

II-Délibérations

Point 1

Délibération n° 21_2022

Convention de renouvellement à la mission de délégué à la protection des données mutualisé du CDG 35

La présente convention présente les modalités d'utilisation de la mission facultative de délégué à la protection des données mutualisé proposée par le CDG 35. L'acceptation par la collectivité de ces modalités lui ouvre l'accès à l'ensemble de ses missions proposées par le délégué à la protection des données mutualisé du CDG35.

Les missions d'accompagnement à la mise en conformité au RGPD proposées par le CDG 35 sont assurées selon 2 modalités :

- Des missions régulières s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des collectivités ayant souscrit au service par la mise à disposition d'un service de DPD mutualisé
- Des missions ponctuelles, au cas par cas, répondant à une demande particulière d'une collectivité et donnant lieu à l'établissement d'une proposition méthodologique et financière dédiée

La collectivité désigne le CDG 35 comme délégué à la protection des données auprès de la CNIL

- Dispositions financières : Compte tenu du périmètre d'intervention de l'établissement et au vu du volume horaire évalué au titre de la mission de DPD mutualisé, l'accompagnement est rattaché à la mission réalisé auprès de la commune de rattachement, Aucune facturation supplémentaire de sera adressée au SIVU Anim'6.
- Durée : La mission débutera après signature de la convention jusqu'au 31 Décembre 2026

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré,

- **Valident** la convention entre le CDG 35 et Anim'6 telle que présentée à compter de la date de signature et jusqu'au 31 décembre 2026.
- **Donnent tout pouvoir** à Mr Manuel GAUTIER, Président pour suivre le dossier et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Point 2

Délibération n° 22_2022

Demande de subvention de fonctionnement auprès du CD35 dans le cadre du volet 3 Contrat Départemental de solidarité Territoriale Festival du Bruit Dans La Cambrousse 2023

Le Président présente la possibilité de proposer une 7^{ème} édition du Festival Du Bruit Dans La Cambrousse.

- **Date, lieu, périodicité et durée de l'action** : 26 Avril 2023 à Tinténiac
- **Rayonnement géographique de l'action** : les 6 communes du Sivu Anim'6 (Tinténiac, La Baussaine, St Domineuc, St Thual, Québriac et Hédé-Bazouges) ainsi que les 19 autres communes de la CCBR.
- **Les objectifs**
 - Favoriser la participation active des jeunes

- Impliquer les jeunes et les associations locales autour d'un même projet
- Proposer aux jeunes du territoire des temps d'animation et de prévention
- **La description de l'action** : Cette manifestation a pour finalité d'organiser un festival jeunes proposant une journée d'animations et de prévention impliquant les jeunes et les acteurs locaux. La volonté est aussi d'étendre cette journée à tous les habitants du territoire afin de valoriser la parole des jeunes via une manifestation locale.
- **La nature et l'objet des dépenses** : Les dépenses les plus significatives concernent la rémunération des intervenants. Il faut souligner que l'entrée du festival est gratuite afin qu'il reste accessible à tous.
- **Les moyens** :
 - Humains : un groupe de travail constitué d'acteurs locaux et de professionnels de l'animation jeunesse
 - Financiers : le SIVU Anim'6, la CAF35, la CCBR et le Conseil Départemental.
- **L'évaluation** : Le bilan de la manifestation est effectué au sein du groupe de travail
- **Le plan de financement** :

Total dépenses : 9500€

Total recettes : 9 500€

- Conseil Départemental 35 : 4 000€
- CCBR : 2 000€
- CAF 35 : 2 500€
- SIVU Anim6 : 1 000€

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Approuvent** la sollicitation de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Volet 3 du Contrat Départementale de Solidarité Territoriale pour un montant de 4 000€
- **Donnent tout pouvoir** à Mr Manuel GAUTIER, Président pour suivre le dossier et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Point 3 Délibération n°23_2022	Demande de subvention de fonctionnement auprès du CD35 dans le cadre du volet 3 Contrat Départemental de solidarité Territoriale Semaine de l'Enfance 2023
---	---

Le Président présente la possibilité de proposer une 16^{ème} édition de la Semaine de l'enfance

- **Date, lieu, périodicité et durée de l'action** : 25 et 26 Novembre 2023 à Tinténac

- **Rayonnement géographique de l'action** : les 6 communes du Sivu Anim'6 (Tinténiac, La Baussaine, St Domineuc, St Thual, Québriac et Hédé-Bazouges) ainsi que les 19 autres communes de la CCBR.
- **Les objectifs**
 - Favoriser l'agir ensemble sur le territoire entre les acteurs éducatifs
 - Dynamiser le territoire de vie des familles
 - Rendre la culture accessible à tous
 - Développer le partage enfant-parents
 - Mettre en lumière les associations locales œuvrant pour les jeunes enfants et les enfants
- **La description de l'action** : Cette manifestation a pour finalité d'être un catalyseur, de mettre en œuvre une démarche participative entre les différents acteurs locaux : parents, professionnels, bénévoles, associations, élus locaux.... Cette action a pour vocation de permettre à chacun d'être acteur du projet au sein du groupe de travail en proposant et en animant des ateliers.
- **La nature et l'objet des dépenses** : Les dépenses les plus significatives concernent la communication et les artistes intervenant durant le week-end pour des ateliers et des spectacles. Il faut souligner que les entrées vont de 1.50€ à 3€. La volonté politique est de rester accessible à tous afin de démocratiser la culture en milieu rural. Il faut souligner que l'entrée du festival est gratuite afin qu'il reste accessible à tous.
- **Les moyens** :
 - Humains : un groupe de travail constitué d'acteurs locaux et de professionnels de l'animation
 - Financiers : le SIVU Anim'6, Familles Rurales Hédé-Tinténiac, la CCBR, la DDCSPP et le Conseil Départemental.
- **L'évaluation** : Le bilan de la manifestation est effectué au sein du groupe de travail
- **Le plan de financement** :

Total dépenses : 14 700€

Total recettes : 14 700€

- Conseil Départemental 35 : 5 000€
- CCBR : 2 000€
- Entrées : 1 800€
- DDCSPP : 1 500€
- SIVU Anim6 : 2 000€
- Familles Rurales Hédé-Tinténiac : 1 900€
- Autres subventions : 500€

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Approuvent** la sollicitation de la demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre du Volet 3 du Contrat Départementale de Solidarité Territoriale pour un montant de 5000€
- **Donnent tout pouvoir** à Mr Manuel GAUTIER, Président pour suivre le dossier et toutes les pièces s'y rapportant.

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Point 4 Délibération n°24_2022	Indemnité allocation forfaitaire télétravail
---	---

- Cette délibération annule et remplace la délibération n°02-2022
- Rappel : le 25/01/2022, les membres du Comité ont voté la mise en place d'une indemnité allocation forfaitaire télétravail conformément à l'application du décret n°2021-1123 du 26 Août 2021 relatif au versement de l'allocation forfaitaire de télétravail au bénéfice des agents publics,
- A compter du 01/01/2023 l'arrêté du 23 Novembre 2022 modifié **le montant forfait télétravail à 2,88€** (contre 2,50€ auparavant) par journée de télétravail effectuée dans la limite de **253,44€ par an** (contre 220€ auparavant)

Les membres du Comité Syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité

- **Valident** le montant de l'indemnité de 2,88€ par journée de télétravail dans la limite de 253,44€
- **Disent** que la mise en place de cette allocation est à compter du 01/01/2023
- **Autorisent** le Président à signer les pièces s'y rapportant

Pour : 09 Contre : 0 Abstention : 0

Point 5	Bilan Semaine de l'Enfance 2022
----------------	--



★ La Semaine de l'Enfance a fait le plein : 1 578 personnes accueillies !



Les pirates attaquent : Concert de rock
400 personnes
Complets sur les 2 séances
St Thual



Ça cartoon : magie, ventriloque
240 personnes
Complets sur 4 séances
Tinténiac



Paréidolies : Spectacle jeune public
120 personnes
Complets sur les 2 séances
Québriac

11 ATELIERS PARENTS-ENFANTS / 578 personnes

moins de 3 ans



Éveil musical /80 personnes



Deviens fermier /52 personnes



Senso'ludique /66 personnes

3 > 6 ans



Cirque/52 personnes

A pas de loup/40 personnes



Marionnettes/52 personnes



Mobiles/60 personnes

7 > 10 ans



Hip hop/40 personnes



Couture/36 personnes



Pâtisserie/52 personnes



Magie/48 personnes

240 personnes



POMPIER D'UN JOUR :
UN RÊVE D'ENFANT !



Des membres du bureau de l'association, la directrice des ALSH ainsi que le Directeur Départemental ont présenté la situation dégradée et subie au sein des 3 accueils de loisirs. Ils font état des tensions que vivent les équipes mais aussi les familles au regard des difficultés de recrutement. Actuellement, les 3 ALSH ne fonctionnent qu'à 46% de leur capacité d'accueil.

1/ La Situation actuelle

- Une directrice permanente a mis fin à son contrat.
- Une directrice est arrêtée depuis Décembre pour raisons personnelles.
- 7 animateurs vacataires ont annoncé leur départ pour le mois de Janvier
- Aucun retour, sur les 52 annonces déposées sur Facebook, dans les communes, les universités et les 12 heures de phoning réalisé par les équipes

2/ Les Conséquences sur les équipes

- Les 2 directrices en poste sont en difficulté au vu de la charge de travail occasionnée par le manque de personnel et le mécontentement des familles.
- Un épuisement des équipes est soulevé
- Les familles montrent leur mécontentement (mails virulents, appels téléphoniques incessants)

3/ Les Conséquences sur les familles

- Manque de capacité d'accueil (réduit de moitié)
- 80 familles n'ont pas de mode de garde pour les mercredis en janvier

4/ Les Solutions envisagées par l'association

- Fermeture de l'accueil de loisirs de St Domineuc du 4 au 18/01/2023 inclus afin de concentrer les capacités d'accueil sur le site de Tinténiac
- Passage en Contrat à Durée Indéterminée des animateurs pour :
 - Bénéficier d'une équipe permanente sur chaque site et donc construire des projets à moyen terme pour les enfants
 - Des animateurs payés à l'heure et non plus forfaitairement avec temps de préparation inclus
 - Les Contrats d'Engagement Educatifs ne sont pas légaux les mercredis. En effet, ils ne peuvent être utilisés que pour de l'animation ponctuelle comme les vacances scolaires.

- Le coût prévisionnel supplémentaire de la Cdisation des animateurs se situe entre 72 000 € et 120 000 € annuels. La question du financement de ce surcoût pérenne est donc posée.

Point 7	Informations et questions diverses
----------------	---

- 1- **Projet de départ de la JA aux Sports d'hiver** : annulé
- 2- **Rencontre avec la CCBR** : Jeudi 15.12.2022
- 3- **Lancement du nouveau site internet Anim6.fr** : janvier 2023

Fin de la séance à 20h30
